

Entente du Programme de réversion du propriétaire

Veillez transmettre ce formulaire à Hydro Ottawa par la poste ou par courriel. Les directives sont indiquées plus bas.

* indique un champ obligatoire.

En signant et en transmettant la présente entente du Programme de réversion du propriétaire (l'« entente »), le propriétaire de l'immeuble (le « propriétaire ») constitué du local/des locaux ou de l'appartement/des appartements indiqués dans le présent document (les « locaux ») convient et accepte de :

1. Assumer la responsabilité financière du compte de service d'électricité (le « compte » et collectivement les « comptes ») des locaux lorsqu'un locataire de ces locaux ferme son compte ou que l'identité du nouveau locataire de ces locaux est inconnue d'Hydro Ottawa limitée (« Hydro Ottawa »).
2. S'il y a lieu, nommer un gestionnaire immobilier (« gestionnaire immobilier ») et l'autoriser à gérer les comptes en son nom. Nonobstant ce qui précède, si le gestionnaire immobilier manque à ses obligations de paiement des comptes à Hydro Ottawa, le propriétaire convient qu'il devra assumer la responsabilité financière des comptes en souffrance et qu'il devra immédiatement payer tous les soldes dus à la demande d'Hydro Ottawa.
3. Fournir à Hydro Ottawa un préavis de dix (10) jours en cas de nomination d'un nouveau gestionnaire immobilier ou du remplacement de son gestionnaire immobilier. Ce préavis doit être transmis à serviceclientele@hydroottawa.com ou par téléphone au 613 738-6400.

Lorsqu'Hydro Ottawa reçoit un avis qu'un locataire va déménager, le propriétaire ou le gestionnaire immobilier responsable du compte d'électricité, s'il y a lieu, sera informé par courriel par Hydro Ottawa de la date à laquelle la responsabilité du compte sera transférée au propriétaire. La présente entente vise à faire en sorte que le service d'électricité ne soit pas débranché par Hydro Ottawa lors d'un changement de locataire dans les locaux correspondant à ce compte. Le propriétaire s'engage à défendre, à indemniser et à dégager de toute responsabilité Hydro Ottawa contre toute réclamation, demande, perte ou procédure de la part de quiconque à l'endroit d'Hydro Ottawa découlant de la présente entente ou en lien avec elle.

▼ RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE OU LE GESTIONNAIRE IMMOBILIER:

Nom du signataire autorisé*:

Nom de l'entreprise enregistrée*:

Adresse d'affaires principale

C.P.:

Rue*:

Unité/App.:

Ville*:

Province*:

Code postal*:

Numéro de
téléphone*:

Numéro de
télécopieur:

Courriel*:

Adresse postale (si elle diffère de la précédente)	C.P.:	Rue*:	
Unité/App.:	Ville*:	Province*:	Code postal*:

▼ RENSEIGNEMENTS SUR LES UNITÉS LOCATIVES

C.P.	Numéro*	Rue*	Unit./App.	Ville*	Province*	Code postal*

Au besoin, veuillez ajouter une page pour les unités locatives supplémentaires.

▼ TARIFS EN FONCTION DE L'HEURE DE CONSOMMATION (FHC) ET TARIFS PAR PALIER

En Ontario, les clients résidentiels et les petites entreprises peuvent choisir entre deux structures tarifaires différentes pour l'électricité qu'ils consomment : les tarifs en fonction de l'heure de consommation (FHC) et les tarifs par palier. **Les tarifs FHC sont facturés par défaut.**

OPTION TARIFAIRE pour toute nouvelle entente du Programme de réversion du propriétaire

Si vous souhaitez renoncer aux tarifs FHC afin de bénéficier des tarifs par palier, veuillez cocher la case ci-dessous. Dans ce cas, le ou les comptes indiqués ci-dessus qui feront l'objet d'une acceptation de responsabilité financière à l'avenir seront facturés aux tarifs par palier.

Je souhaite renoncer aux tarifs FHC afin de bénéficier des tarifs par palier

OPTION TARIFAIRE pour toute entente existante du Programme de réversion du propriétaire

Veuillez cocher l'une des cases ci-dessous uniquement si vous souhaitez changer d'option tarifaire pour une entente **existante** du Programme de réversion du propriétaire. Le ou les comptes indiqués ci-dessus seront alors facturés selon l'option tarifaire choisie.

Je choisis les tarifs FHC pour mon entente **existante** du Programme de réversion du propriétaire.

Je choisis les tarifs par palier pour mon entente **existante** du Programme de réversion du propriétaire.

Le propriétaire convient et accepte la responsabilité des comptes des locaux énumérés ci-dessus lorsqu'un locataire ferme son compte ou que l'identité du nouveau locataire est inconnue d'Hydro Ottawa.

Nom, Fonction

Date

(Signataire dûment autorisé)

Je consens à la cueillette, à l'utilisation et au partage de mes renseignements personnels conformément à la politique sur la protection de la vie privée d'Hydro Ottawa, dont les modalités sont mises à jour de temps à autre;

Je comprends que des frais d'ouverture de nouveaux comptes ou des frais de raccordement pourraient s'appliquer aux comptes, conformément aux conditions de service d'Hydro Ottawa, dont les modalités sont mises à jour de temps à autre. J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques et complets.

J'ai lu la présente entente et j'en accepte la teneur.

▼ TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Veillez transmettre votre formulaire dûment rempli à Hydro Ottawa en choisissant l'une des méthodes ci-dessous.

COURRIEL :

serviceclientele@hydroottawa.com

POSTE :

Hydro Ottawa, C.P. 8700,
Ottawa ON K1G 3S4

À l'attention du service à la clientèle - Formulaire de réversion du propriétaire

Besoin d'aide pour remplir le formulaire? Des représentants du service à la clientèle sont à votre disposition du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h, et le samedi, entre 9 h et 15 h. Contactez-nous au 613 738-6400.